

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : TRAVAUX DE 4 BRANCHEMENTS ELECTRIQUE
RUE DE LA MOTTE à WARHEM**

Réf. : 2024.034

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation afin de permettre à la l'Entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL représentée par M. RAECKELBOOM Rue de la Meuse 62470 CALONNE RICOUART d'effectuer en toute sécurité les travaux des branchements électrique pour ENEDIS Rue de la Motte à Warhem.

ARRETE

Article 1 : A partir du MERCREDI 13 MARS 2024 pour une période de 45 jours :

- La circulation sera restreinte à 30 Km/h
- Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise RAMERY Rue de la Meuse 62470 CALONNE RICOUART
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux, Environnement
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité
- Monsieur DERAY Cédric, CCHF

Warhem, le 5 Mars 2024

P. BOUTTEMY.

Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU **7 MARS 2024**
LE MAIRE



caull 7

caull 7

